



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 130573

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'indemnisation du FIVA aux victimes de l'amiante. En effet, des associations comme l'Addeva 93 (Association départementale de défense des victimes de l'amiante de la Seine-Saint-Denis) ont constaté des retards conséquents dans le versement des indemnisations par le FIVA. De plus, les victimes de l'amiante ainsi que leurs familles ont été grandement outragées suite à l'arrêt rendu le 27 octobre 2011 par la cour d'appel de Douai ordonnant aux victimes de rembourser une partie des indemnités perçues, faisant suite au pourvoi en cassation du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Les victimes se sentent humiliées. Elles se retrouvent dans une situation d'incompréhension et d'incertitude la plus totale quant au remboursement qui les plongerait alors dans une situation financière catastrophique. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement quant aux dispositions qu'il entend prendre afin que la situation de ces personnes puisse être réexaminée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130573

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2234

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)